

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 9 janvier 2023 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur le maire suppléant Antoni Dumont, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Michel Champigny, Guillaume Landry, Dany Langlois, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Est absente : Lyne Boulanger

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

2023-001 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance du 9 janvier 2023. Il est 19 h. **ADOPTÉ**

2 personnes présentes dans la salle.

2023-002 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté. **ADOPTÉ**

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

CORRESPONDANCES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022

1 Certificat d'autorisation – Implantation d'un système de déphosphatation aux étangs aérés
Ministère de l'Environnement

2023-003 CORRESPONDANCES DE DÉCEMBRE 2022

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.
QUE les correspondances du mois de décembre 2022 soient reçues. **ADOPTÉ**

2023-004 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, ainsi que la séance extraordinaire du budget et la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 soient acceptés tels que présentés, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies.

ADOPTÉ

2023-005 VENTE DE TERRAIN PARTIE DU LOT 4 181 319

CONSIDÉRANT que la Ville a fait l'acquisition d'un nouveau garage municipal.

CONSIDÉRANT que la Ville désire vendre une partie du lot de l'ancien garage municipal à la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus.

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE la Ville de East Angus cède une partie du lot 4 181 319 à la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus et que la mairesse Lyne Boulanger, ainsi que Bruno Poulin, greffier-trésorier soient autorisés à signer tout document concernant la cession d'une partie du lot du lot 4 181 319 du Cadastre du Québec.

QUE tous les frais relatifs à cette vente soient assumés par la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus.

ADOPTÉ

2023-006 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de décembre au montant de 798 529.53 \$ (687 942.56 \$ par chèque et 110 586.97 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de décembre au montant de 135 104.50\$ soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ

2023-007 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2023

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise les dépenses incompressibles d'un montant total de 5 468 120 \$ décrites à l'annexe "A" joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante pour l'année 2023, les membres du conseil ayant reçu copie.

ADOPTÉ

2023-008 AGENTE DE PROTECTION DU CIEL ÉTOILÉ EN LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE 2023-2026 EAST ANGUS

ATTENDU QU'est en vigueur sur le territoire de la ville le règlement des permis et certificats n° 748;

ATTENDU QUE ce règlement prévoit la nomination par le conseil municipal d'un inspecteur en bâtiment et environnement responsable de l'application des différents règlements d'urbanisme de la ville;

ATTENDU QUE le territoire de la MRC du Haut-Saint-François et par conséquent celui de la ville font parties de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic (RICEMM) depuis sa création en 2007;

ATTENDU QUE les enjeux d'application réglementaires sont au cœur de la gestion de la RICEMM;

ATTENDU QUE bien que l'approche de gestion ait toujours été centrée sur la collaboration et la sensibilisation, la gestion de la dimension réglementaire demeure un aspect fondamental de la Réserve, et un enjeu d'importance en vue d'assurer sa pérennité;

ATTENDU QUE les constats relatifs aux défis de l'application réglementaire sur le territoire de la RICEMM sont nombreux et exprimés depuis longtemps par ses gestionnaires et partenaires;

ATTENDU QU'il est peu réaliste d'attendre des inspecteurs en bâtiment et environnement et autres intervenants, une maîtrise approfondie des connaissances nécessaires au travail d'application réglementaire en éclairage extérieur et contrôle de la pollution lumineuse;

ATTENDU QUE la réglementation en vigueur sur le territoire possède une complexité intrinsèque liée à son champ d'application, malgré les efforts consentis pour la simplifier;

ATTENDU QUE le travail d'application réglementaire exige une certaine compréhension du fonctionnement et des caractéristiques techniques des appareils d'éclairage et des instruments de mesure associés;

ATTENDU QU'une compréhension minimale de la physique de la lumière et de la vision ainsi que des unités de mesure est importante pour bien maîtriser les problématiques et solutions possibles sur le terrain, comme pour être en mesure de communiquer clairement les enjeux aux citoyens, commerçants, et intervenants municipaux;

ATTENDU QUE le travail d'application réglementaire en éclairage extérieur exige un minimum de travail en soirée, ce qui est peu attractif pour les personnes en charge;

ATTENDU QUE le budget limité dédié aux inspecteurs en bâtiment et environnement et les enjeux de pollution lumineuse moins urgents par rapport à d'autres dossiers rendent ce travail difficile à prioriser relativement à l'ensemble de leurs tâches;

ATTENDU QUE pendant ce temps, de nombreux éclairages non conformes sont installés sur le territoire, dégradant la qualité du ciel étoilé et menaçant la pérennité à long terme de la Réserve;

ATTENDU QUE depuis 2019, les MRC de Sherbrooke, Granit et du Haut-Saint-François travaillent de concert avec les représentants de l'Astrolab du Mont-Mégantic pour la préservation du ciel étoilé et forment le Comité des 3 MRC/RICEMM;

ATTENDU QU'une planification stratégique 2020-2023 et un plan d'action triennal ont été mis en place et que la MRC du Haut-Saint-François a participé à un budget conjoint des 3 parties;

ATTENDU QU'une planification stratégique 2023-2026 et un plan d'action triennal ont été mis en place et que la MRC du Haut-Saint-François a pris la décision de participer à nouveau à un budget conjoint des 3 parties;

ATTENDU QU'un montant annuel de 25 000 \$ provenant du FDLR du HSF a été affecté (pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026) à la réalisation du plan stratégique;

ATTENDU QUE le plan stratégique vise en outre à diminuer la responsabilité des municipalités pour l'émission des permis en lien avec l'éclairage nocturne;

ATTENDU QUE le plan d'action 2021-2022 de la planification stratégique prévoyait l'embauche d'une ressource partagée et par conséquent la création d'un poste «d'agent de protection du ciel étoilé» pour le Haut-Saint-François et le Granit;

ATTENDU QUE la ressource partagée a été embauchée et a œuvré sur le territoire des municipalités de Weedon et de Westbury en 2022;

ATTENDU QUE le financement de cette ressource s'effectue à même le financement annuel du plan stratégique de la RICEMM;

ATTENDU QUE le mandat se réalisera avec l'équivalent de 300h par MRC, pour une période d'embauche équivalente à 17 semaines/an;

ATTENDU QUE la ressource est gérée par l'équipe du parc national du Mont-Mégantic (PNMM), en collaboration avec les MRC. Le PNMM embauche, forme, et encadre la ressource en poste, en fonction des objectifs et balises établis conjointement avec les MRC;

ATTENDU QUE la ville de East Angus a été identifiée comme une des deux municipalités du Haut-Saint-François qui bénéficiera de ce service pour l'année 2023;

ATTENDU QUE les tâches de la ressource se définissent comme suit :

Formation	<ul style="list-style-type: none">• Réglementations en vigueur et pollution lumineuse;• Territoire d'intervention et collaborateurs;• Lumière et principes de l'éco-éclairage;• Inventaire terrain et instruments de mesure;• Modèles et spécificités techniques des luminaires.
Champs d'intervention	<ul style="list-style-type: none">• Bâtir un protocole d'intervention en partenariat avec les inspecteurs municipaux;• Bâtir un plan de patrouille du territoire pour cibler les éléments de non-conformités et un registre de ceux-ci;• Agir en sensibilisation et accompagnement personnalisé avec les propriétaires, selon le plan d'intervention et les secteurs prioritaires déterminés;• Mettre en place un mécanisme de transmission des dossiers problématiques auprès des inspecteurs municipaux.
Secteurs prioritaires	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les secteurs prioritaires d'intervention avec différents outils (ex : carte satellite, photos panoramiques nocturnes, photos drone, etc.), afin de cibler les plus grands émetteurs et les plus grands gains en termes de réduction de la pollution lumineuse sur le territoire.

ATTENDU QUE les mécanismes d'échanges d'informations et de collaboration avec les inspecteurs en bâtiments et environnement seront à préciser en début de mandat;

ATTENDU QU'un bilan annuel des actions menées dans la RICEMM par l'agent de protection du ciel étoilé sera intégré à la reddition de compte annuel présenté au Comité des 3 MRC/RICEMM, selon le mode de fonctionnement du Comité, tel qu'il a été adopté. À titre informatif, ce bilan contiendra le nombre de sites inspectés, le nombre d'interventions de sensibilisations menées, et ce, pour chaque MRC (sera transmis à la ville de East Angus);

ATTENDU QUE la ville accueille favorablement la présence d'une telle ressource sur son territoire;

ATTENDU QUE la ville doit attribuer au poste «d'agente de protection du ciel étoilé» par le biais de résolutions adoptées un « pouvoir de visite ». Le poste ne se voit pas attribuer de pouvoir coercitif, celui-ci demeurant entièrement sous la responsabilité de la ville de East Angus, lorsqu'applicable;

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.
IL EST RÉSOLU de nommer madame Séverine Clause, Agente de protection du ciel étoilé de la RICEMM, comme personne agissant à titre de fonctionnaire pour la ville lorsqu'elle procède à l'observation des propriétés à partir chemin public ou lorsqu'elle se rend sur les propriétés privées pour y laisser une information à l'intention des occupants. **ADOPTÉ**

**2023-009 ADOPTION PLAN D'ACTION POUR SE CONFORMER À
L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT SUR LES OUVRAGES
MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.
QUE la Ville adopte le plan d'action pour se conformer à l'article 29 du règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées préparé par le directeur général David Fournier. **ADOPTÉ**

**2023-010 ADOPTION BILAN 2021 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE
D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.
QUE le conseil municipal a pris connaissance et adopte le bilan 2021 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable. **ADOPTÉ**

**2023-011 ADJUDICATION DE CONTRAT – SUIVI DU DÉPÔT À
NEIGES USÉES POUR L'ANNÉE 2023**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu deux propositions.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.
Suite à la réception de 2 offres.
QUE la Ville adjuge le contrat de suivi du dépôt à neiges usées pour l'année 2023 à la firme Avizo experts-conseils pour un montant de 21 028 \$, excluant les taxes, conformément au document daté du 14 novembre 2022. **ADOPTÉ**

2023-012 EMBAUCHE – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.
QUE la Ville embauche monsieur Patrick Bernard à titre de directeur des travaux publics en date du 6 février 2023 et que Lyne Boulanger, Denis Gilbert et Michel Champigny soient autorisés à signer le contrat de travail du directeur des travaux publics. **ADOPTÉ**

2023-013 APPUI – RADIO COMMUNAUTAIRE DU HAUT-SAINT-FRANCOIS

ATTENDU QUE depuis plusieurs années nous souhaitons un moyen de communication instantané permettant de communiquer avec la population de la MRC du Haut-Saint-François;

ATTENDU QUE dernièrement, nous avons pris connaissance de la formation d'un comité pour la mise en œuvre d'une radio communautaire pour la région du Haut-Saint-François;

ATTENDU QUE l'exploitation d'une station de radio diffusant sur une bande FM et sur internet répondra à un besoin important pour notre collectivité.

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE la Ville appuie fortement la promotion de la culture, des activités sociales et économiques sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François par le biais d'une radio.

ADOPTÉ

2023-014 ACHAT DE BILLETS BRUNCH DES ÉLUS – CHAMBRE DE COMMERCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE la Ville achète deux (2) billets au coût de 35 \$ chacun pour le Brunch des élus de la Chambre de commerce du Haut-Saint-François.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970.

ADOPTÉ

**2023-015 ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 837–
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE le second projet de règlement numéro 837 intitulé « Règlement 837 modifiant le règlement de zonage numéro 745 » soit adopté.

ADOPTÉ

**2023-016 ADOPTION SECOND PROJET RÈGLEMENT 838 –
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745
POUR AUTORISER UN NOMBRE MAXIMUM DE 12
CHAMBRES POUR LES HÔTELS ET MOTELS DANS LA
ZONE C-1**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE le second projet de règlement numéro 838 intitulé « Règlement 838 modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour autoriser un nombre maximum de 12 chambres pour les hôtels et les motels dans la zone C-1 » soit adopté.

ADOPTÉ

**2023-017 ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 839
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745
POUR AUTORISER LES RÉSIDENCES MULTIFAMILIALES
ISOLÉES D'UN MAXIMUM DE 6 LOGEMENTS DANS LA
ZONE Rb-12**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE le second projet de règlement numéro 839 intitulé « Règlement 839 modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour autoriser les résidences multifamiliales isolées d'un maximum de 6 logements dans la zone Rb-12 » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2023-018 ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 840
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745
POUR AUTORISER LES RÉSIDENCES MULTIFAMILIALES
ISOLÉES D'UN MAXIMUM DE 13 LOGEMENTS DANS LES
ZONES Rc-14, Rc-15 ET Rc-17**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE le second projet de règlement numéro 840 intitulé « Règlement 840 modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour autoriser les résidences multifamiliales isolées d'un maximum de 13 logements dans les zones Rc-14, Rc-15 et Rc-17 » soit adopté. **ADOPTÉ**

2023-019 ADOPTION - RÈGLEMENT 842 – TAUX DE TAXATION 2023

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 842 intitulé « Règlement numéro 842 - décrétant des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2023 » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2023-020 ADOPTION RÈGLEMENT 841 – PROGRAMME DE
SUBVENTION POUR PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION ET
LA RÉNOVATION**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 841 intitulé « Règlement 841- Programme de subvention pour promouvoir la construction et la rénovation » soit adopté. **ADOPTÉ**

Période de questions de l'assistance

Aucune question.

2023-021 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 18.

ADOPTÉ

Antoni Dumont, maire suppléant Bruno Poulin, greffier-trésorier
Ville de East Angus Ville de East Angus

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédits disponibles

Numéro	Nom
2023-006	Approbation des comptes
2023-007	Dépenses incompressibles 2023
2023-011	Adjudication de contrat – Suivi du dépôt à neiges usées pour l'année 2023
2023-012	Embauche – Directeur des travaux publics
2023-014	Achat de billets Bruch des élus – Chambre de commerce